**COMPTE RENDU DU CHSCT DU 17/02/2021**

Pas de lecture de déclarations liminaires

1 /Actualités de la crise sanitaire COVID 19

La réglementation en vigueur depuis mars 2020 vient d’évoluer dans la prescription des gestes barrières :

* Les mesures de distanciation sociale, incluant la distanciation d’au moins 1 mètre entre 2 personnes doivent être observées en toutes circonstances, en l’absence du port du masque la distanciation mentionnée **est portée à 2 mètres**
* L’aération des locaux est maintenant conseillée quelques minutes **toutes les heures**

De plus le code du travail fixe dans son article L 4122-1 l’obligation au salarié « *de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et sa sécurité ainsi que celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail* »

Le Directeur précise donc que tout manquement au port du masque doit être signalé au chef de service, si celui-ci est défaillant, les agents en présence de cette personne sont en droit de partir.

Il rappelle qu’il faut faire preuve de fermeté

Le Dr Fassanaro indique que ce sont l’ensemble des gestes barrières qui permette une plus grande protection et précise que dans le cadre des variants sud-Africains et Brésiliens, un test PCR doit être fait 36 heures après pour casser la chaîne de contamination et 10 jour après pour présenter un test négatif

Un rapport a été remis aux membres du CHS-CT concernant la visite de l’ISST dans le cadre du COVID-19 :

Des grilles d’évaluation de certains ESI de la DISI SEOM montrent quelques non-conformités essentiellement dans le port du masque obligatoire et le respect de la distanciation sociale.

Certains éléments ont été rectifiés assez rapidement sur l’ESI Marseille comme l’affichage des jauges notamment dans les ascenseurs et l’espace restauration

Concernant l’ouverture des portes des cages d’escalier ou de la salle restauration, l’ISST conseille de les tenir fermées afin de pouvoir juguler les fumées éventuelles lors d’un incendie mais conseille de les assujettir à la centrale incendie afin d’avoir la possibilité de les tenir ouvertes.

Des petits flacons personnels pourraient être fournis aux agents de l’assistance afin d’éviter la manipulation des remplissages des flacons

L’assistant de prévention doit mettre en place des mesures de prévention pour la bonne pratique des gels hydro-alcooliques

Au sujet du télétravail, Mr Perrier précise qu’il commence à se mettre en place pour les services d’assistance en raison de 2 jours par semaine maximum avec un plan général soumis au contexte de travail (charge, retard sur les missions…)notamment pour la CID 06 qui n’a pas encore atteint la cible de déploiement des PC des Directions

Le guide du télétravail est amené à évoluer et une formation des encadrants est prévu afin de mieux appréhender l’encadrement des agents en télétravail

2 /Bilan Budget 2020

La somme totale des dépenses 2020 est de 35737,53€, un quart de ces dépenses a été en priorité donné aux besoins liés à la crise sanitaire (masques, gel hydro-alcoolique)

Des masques inclusifs ont aussi été acquis pour les agents travaillant avec une personne en situation de handicap auditif.

Les masques lavables sont fournis par les Directions hébergeant des services des ESI mais les masques chirurgicaux ont été achetés par le budget du CHS-CT

Certaines formations n’ont pu se tenir en 2020 à cause du contexte sanitaire mais la part du budget a été reportée en 2021

4 / Point immobilier

Guadeloupe :

Une visite des membres du CHS-CT prévu fin janvier 2021 a été reporté pour l’instant à début mars, 2 sites seront visités pour les services CID/SIL de Basse-terre et aux Abymes.

L’installation de ces services ont été effectuées mais aucun problème n’est remonté à ce jour

Nîmes :

Pas de sujet sur cette installation, toutefois une visite de site est à prévoir courant 2021.

Montmorency :

Travaux toujours à l'étude, en stand bye dû à la crise sanitaire

Nice Caddéi :

Travaux de regroupement des 2 CID et du SIL sur Nice Caddéi.

Une délégation du CHS-CT devra s’y rendre en effet on constate quelques problèmes comme l’insonorisation de l’espace, la problématique de la climatisation non réglable et le espace stockage.

Une évolution de la situation pourra être envisagée après la visite du CHS-CT

Marseille : Pas d’évolution immobilière pour l’instant

Ajaccio :

Une visite de site par le CHS-CT devra être rapidement programmée afin d’évaluer les problèmes rencontrés.

5/ Protocole évacuation incendie

Il a été remis à jour, la nouveauté réside par l’appréciation par zone et la mise à disposition du protocole et des feuilles d’appel dans des bannettes à l’extérieur des bureaux

Un courriel sera envoyé prochainement aux serre-files et guide-files

**Les élus CGT FP**

Valerie CILIA (ESI MSL) : 04.91.18.29.24

Brigitte MATINA (ESI MSL) : 04.91.18.29.58

Christine FABRE (ESI MSL) : 04.91.18.29.66

Rosario MATINA (ESI MSL) : 04.91.18.29.45